

## Âge académique net : explications et exemples

Combien de temps avez-vous pu effectivement consacrer à la recherche depuis votre soutenance de thèse ou l'obtention de votre examen d'État en médecine, déduction faite des interruptions et des activités de nature non scientifique ? L'âge académique net correspond au temps de recherche entre la fin de vos études et la soumission de la demande de subsides, il est exprimé en équivalent temps plein (ETP). Il doit être indiqué en mois et années dans votre CV. Nous évaluons l'expérience scientifique en fonction de l'âge académique net, ce qui permet de comparer équitablement les prestations de l'ensemble des requérant-es.

Si vous n'avez pas encore obtenu votre doctorat ou votre examen d'État à la date de soumission de votre requête, l'âge académique est nul (0). L'instrument Postdoc.Mobility notamment offre cette possibilité. Certains instruments d'encouragement comme Doc.CH et BRIDGE n'exigent ni doctorat ni examen d'État : l'âge académique n'est donc pas pris en compte lors de l'évaluation de ces requêtes.

Vous pouvez faire valoir des déductions dans les cas suivants :

- Maternité
- Paternité
- Adoption
- Congé parental
- Devoir d'assistance Incapacité de travail due à une maladie ou un accident
- Services à la communauté, notamment service militaire ou service civil
- Formation continue
- Activité non scientifique
- Activité clinique
- Travail à temps partiel
- Chômage

Lors du calcul par enfant, les mères ont la possibilité de déduire la durée effective du congé de maternité ou un forfait volontaire allant jusqu'à 18 mois, selon la déduction qui correspond à leur situation personnelle. Un forfait tient compte du fait que la maternité entraîne souvent des restrictions du travail de recherche au-delà du congé de maternité effectif (restrictions possibles pendant la grossesse et la période d'allaitement, etc.) S'il est prouvé que le congé de maternité a duré plus de 18 mois, cette période est entièrement prise en compte. Les pères peuvent déduire le temps effectivement consacré au congé de paternité.

En principe, une activité non académique ne doit pas être attribuée à plusieurs catégories. Par exemple, si le taux d'occupation a été réduit de 100% à 80% pendant un an en raison de devoirs d'assistance, indiquez soit le travail à temps partiel, soit les devoirs d'assistance (12 mois, 20% de réduction de la charge de travail).

La nature et la durée des déductions ne sont consultables que par le Secrétariat du FNS, qui vérifie si elles sont plausibles. Pour les expert-es et le panel d'évaluation, seul l'âge académique net que vous indiquez en années et en mois dans votre CV est pertinent.

Calcul de l'âge académique net – trois exemples :

### Exemple 1

Soutenance de la thèse	Septembre 2012	
Date limite de dépôt des requêtes	Octobre 2022	
<b>Âge académique brut</b>	<b>10 a 2 m</b>	
Déductions :		
– Maternité	18 m : 100 % d'interruption	1 a 6 m de déduction
– Travail à temps partiel	4 a : taux d'occupation de 80 %	10 m de déduction
– Formation continue	4 m : 50 % d'interruption	2 m de déduction
Total des déductions	2 a 6 m	
<b>Âge académique net</b>	<b>7 a 8 m</b>	

### Exemple 2

Examen d'État	Octobre 2017	
Date limite de dépôt des requêtes	Février 2023	
<b>Âge académique brut</b>	<b>5 a 5 m</b>	
Déductions :		
– Charges d'assistance	2 a : taux d'occupation de 10 %	4 m de déduction
– Activité clinique	3 a : 80 % clinique	2 a 7 m de déduction
Total des déductions	2 a 7 m	
<b>Âge académique net</b>	<b>2 a 10 m</b>	

### Exemple 3

Soutenance de la thèse	Avril 2002	
Date limite de dépôt des requêtes	Octobre 2022	
<b>Âge académique brut</b>	<b>20 a 7 m</b>	
Déductions :		
– n/a	n/a	0
Total des déductions	0	
<b>Âge académique net</b>	<b>20 a 7 m</b>	